



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :
Anaïk Caulier

Limoges, le 24 septembre 2020

N/Réf. : 2020/AC/CB/C112



Objet : modification simplifiée n° 1 – PLU St-Just-le-Martel

Vous m'avez saisie pour avis sur l'objet cité. La zone Aua au lieu-dit le Petit-Bonnefond est une zone d'activités implantée le long de la RD 941 qui se situe en dehors de tout espace protégé au titre des codes du patrimoine et de l'environnement.

Par conséquent, je n'ai pas d'observation spécifique à émettre sur cette modification du règlement écrit.

Lætitia Morellet
Architecte et urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France

M. Le Président de Limoges Métropole
Communauté urbaine – PADS – DDTAE
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges cedex 1